

SEMINAIRE 20 mars 2007 à la BERGERIE NATIONALE

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE
EN ILE-DE-FRANCE**

Philippe MAUGUIN

Directeur Régional et Interdépartemental
de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France

La prise en compte du développement durable dans toutes les politiques sectorielles est une priorité des pouvoirs publics, et tout particulièrement du ministère de l'agriculture et de la pêche :

- les productions agricoles et forestières valorisent plus des deux tiers du territoire national,
- elles ont une influence déterminante sur les ressources naturelles : eau, sols, biodiversité,
- elles contribuent aussi avec le développement de la biomasse, à la lutte contre le changement climatique.

La DRIAF et les DDAF sont les relais de cette préoccupation au niveau régional et local et mettent en œuvre au quotidien des actions visant à :

- maintenir la capacité de production agricole de notre région, et développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement (conditionnalité des aides, mesures agro-environnementales)...
Préoccupation majeure dans notre région (agriculture périurbaine, débat agriculture et société) :
 - o l'agriculture spécialisée (horticulture, maraîchage) est en très grande difficulté (enjeu économique et social)
 - o un agriculteur sur 2 partira en retraite d'ici 2015 ; on est donc confronté à un problème de renouvellement des générations
 - o le développement de la production agricole non alimentaire constitue un enjeu pour l'Ile-de-France
- préserver l'espace rural et forestier
- améliorer la qualité de l'eau
- maintenir la biodiversité
- lutter contre la pollution des sols (pollution agricole, pollution industrielle)
- garantir la sécurité sanitaire des aliments
- développer l'emploi dans les secteurs de la production agricole, de la transformation, de l'aménagement, des services en espace rural, et ainsi contribuer à la cohésion sociale...

Ces actions s'inscrivent dans des orientations stratégiques définies au niveau de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région, dont la programmation est en cours de renouvellement :

- **le programme de développement rural 2007-2013**, avec 3 priorités : la compétitivité des filières agricoles et alimentaires, la protection de l'environnement et le développement rural ;
- **le contrat de projet Etat-Région 2007-2013**, avec 3 priorités : le soutien des filières agricoles, d'un plan régional de valorisation de la biomasse et la mise en place d'un pôle de compétences enseignement supérieur-recherche sur les sciences et technologies du vivant et de l'environnement ;
- **la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France** pilotée par le Conseil Régional, en association avec l'Etat. Le nouveau SDRIF devrait conforter le développement équilibré des territoires franciliens, conjuguant développement économique et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Mais la DRIAF, est aussi le relais du Ministre de l'agriculture, en tant qu'autorité académique, assurant l'organisation et la gestion d'un secteur à part entière d'éducation et de formation professionnelle. Ce secteur couvre les métiers de l'agriculture, de la forêt, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que les domaines de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement.

Le législateur a confié 5 missions à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole :

- 1° Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- 2° Ils participent à l'animation et au développement des territoires ;
- 3° Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- 4° Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- 5° Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Grâce à leur structure EPLEFPA, (lycée, CFA, CFPPA, exploitation) les établissements publics d'enseignement agricole sont pleinement acteurs de leur territoire et participent à la stratégie nationale de développement durable :

- à travers les contenus enseignés (Biologie, écologie, agronomie, éducation à la citoyenneté,...) dans un contexte d'élévation des niveaux de formation et de qualification professionnelle, qui doit favoriser l'émergence de nouvelles prises de conscience, de nouveaux comportements face aux enjeux environnementaux
- par les formations professionnelles de qualité qu'ils mettent en œuvre et préparant aux métiers de la production agricole, de l'aménagement paysager, de la transformation des produits agricoles, des services en espace rural, de la forêt,...
- par leurs activités visant à **l'insertion professionnelle durable**¹ des jeunes et des adultes et à la promotion des individus dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie (formation initiale, formation continue, VAE) par leurs actions d'animation, d'expérimentation de développement au niveau local
- par leurs actions de coopération internationale qui permettent de constituer des réseaux.

Qu'ils soient situés en zone rurale ou à la périphérie des villes, les établissements d'enseignement agricole constituent des lieux permanents de rencontre et d'échange entre ruraux et urbains, entre professionnels, enseignants et apprenants . Ils participent ainsi au débat « agriculture et société ».

¹ **Insertion professionnelle** : L'enseignement agricole est réputé pour ses taux élevés (données nationales) d'insertion professionnelle des diplômés. L'indicateur retenu par l'ENESAD est le taux d'insertion 45 mois après l'obtention du diplôme obtenu en formation initiale.

L'exploitation des données régionales fait apparaître :

- un taux très élevé d'insertion des diplômés BTSA (93%) légèrement supérieur à la moyenne nationale (92,1%)
- un taux élevé (87% en moyenne sur les deux années 2004 et 2005) d'insertion des diplômés bac pro/ BTA avec toutefois une baisse (-5%) en 2005

Deux axes majeurs du schéma prévisionnel national des formations, et du PREA (projet régional de l'enseignement agricole)

- **l'enseignement agricole doit répondre de manière plus large aux préoccupations environnementales de la société.**
Il participe au plan national de l'éducation en vue du développement durable mis en place par l'UNESCO pour la décennie 2005-2014²
- **l'enseignement agricole doit faire de l'alimentation-nutrition-santé un élément de culture commune pour tous les apprenants.**

La journée d'aujourd'hui constitue un temps fort de l'action conduite par la DRIAF avec les acteurs de l'enseignement agricole dans le cadre du plan d'actions du PREA 2002-2006 soutenu et cofinancé par le Conseil régional.

Les constats et réflexions qui sortiront de cette journée permettront de préciser les orientations du PREA 2007-2012 en cours d'élaboration, pour améliorer l'offre de formation des établissements, la qualité des formations, les contenus enseignés et ainsi **mieux répondre, à notre niveau, aux exigences du développement durable.**

L'enjeu pour la DRIAF c'est de :

- Convaincre les jeunes et les adultes en formation
- Eduquer à la citoyenneté et à l'environnement
- Promouvoir une culture commune
 - de l'aliment
 - des nouveaux rapports à instaurer entre agriculteurs et société
 - du développement durable.

² « Cette Décennie est une entreprise complexe et ambitieuse. Les incidences écologiques, sociales et économiques sont énormes et touchent quasiment à tous les aspects de la vie. Le but global de la Décennie est d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage. Cet effort éducatif encouragera les changements de comportement afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures.

Les objectifs de la Décennie sont les suivants :

- faciliter la constitution de réseaux, les liens, les échanges et les interactions entre les parties prenantes à l'éducation pour le développement durable ;
- participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'éducation pour le développement durable ;
- aider les pays à faire des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des efforts concernant l'éducation pour le développement durable ;
- fournir aux pays de nouvelles possibilités d'intégrer l'éducation pour le développement durable dans leurs efforts de réforme de l'enseignement. »